

Yaoundé, le 10 NOV 2023

23--0014 /OAPI/DG/DGA/DFP/SGP/MBC

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer une base de données des fournisseurs et prestataires pour l'aménagement, l'équipement et la sonorisation de la salle de réunion de l'ancien bâtiment siège.

Peuvent soumissionner, les personnes ou entreprises spécialisées dans au moins l'un des domaines ci-après :

- La fourniture du mobilier de bureau ;
- La fourniture du matériel et des équipements informatiques ;
- La fourniture du matériel électrique ;
- Les prestations de service de télécommunication ;
- La fourniture du matériel de sonorisation ;
- La fourniture et pose des rideaux.

Les propositions en langue française doivent être déposées au Bureau du courrier de l'OAPI, au plus tard le trentième (30<sup>ème</sup>) jour, à compter de la date de publication du présent avis à 15 heures. Elles devront obligatoirement être présentées sous pli fermé portant uniquement la mention :

**« Appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs pour l'équipement, la sonorisation et l'aménagement de la salle de réunion de l'ancien bâtiment siège de l'OAPI, à n'ouvrir qu'en Commission ».**

Aux offres, devront être jointes les informations ci-après concernant le soumissionnaire :

- La soumission indiquant clairement le (s) domaine (s) de soumission
- Une copie certifiée conforme de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;
- La situation vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- La situation vis-à-vis de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale ;

- Les agréments de représentation s'il y a lieu ;
- Les certificats de satisfecit s'il y a lieu ;
- Une description détaillée de l'entreprise ou le diplôme et le CV pour les personnes physiques
- Une attestation de domiciliation bancaire, et
- Une adresse email fiable et permanente

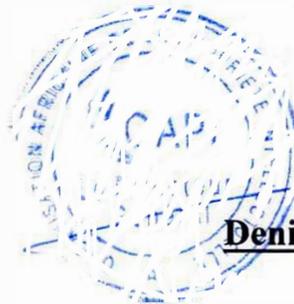
L'ouverture des plis aura lieu à l'OAPI le trentième (30ème) jour, à compter de la date de publication du présent avis à 15 heures.

Les prestataires qui travaillent déjà avec l'Organisation sont priés de mettre à jour leurs dossiers.

En cas d'annulation de l'appel à manifestation d'intérêt, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel à manifestation d'intérêt ou de ne lui donner aucune suite.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI**



**Denis L. BOHOUSSOU**